



## Plainte pour diffamation fautive à un dépôt de main courante

Par **nathy1313**, le **12/12/2007** à **22:24**

bonjour ou bonsoir à toutes et à tous,

je vous expose le problème que je rencontre en espérant trouver des réponses :

mon conjoint est parti de la maison en octobre 2007. Pour la deuxième période des vacances scolaires, je lui ai confié notre fille de trois ans. Il a décidé de ne plus me la rendre et d'en demander la garde. J'ai pris bien sûr un avocat pour faire valoir mes droits, et voilà que j'apprend qu'il m'accuse de maltraitance sur mes garçons (issus d'une première union) et d'avoir fait plusieurs tentatives de suicide, mais en plus son ex femme a déposé le 20 septembre 2006 une main courante dans laquelle elle dit que je suis folle hystérique suicidaire et que j'aurais violenté son fils. Les faits qu'elle relate dateront de juillet 2006 où son fils a passé ses vacances avec nous et elle n'a porté plainte seulement en septembre suivant. Elle a donc passé tous le mois d'août avec lui sans jamais rien dire.

Je me bats pour récupérer ma fille et j'ai apporté à l'avocat des attestations médicales attestant de mon état psychologique et concernant la maltraitance de mes enfants ainsi que plusieurs attestations des divers professeurs qu'ils rencontrent lors de leurs activités extra-scolaires. De plus ils sont inscrits régulièrement aux nombreuses activités proposées par la commune où je réside depuis 2003 et jamais personne n'a fait état de maltraitance à leur sujet, école comprise. Ils vont même au centre aéré durant l'été ou en colonie de vacances.

Ma voisine s'est également présentée spontanément à mon domicile pour m'informer qu'elle avait attesté les faits par écrit à mon conjoint et qu'elle voulait se rétracter surtout depuis que les habitants de mon village me soutiennent et que j'ai fait courir le bruit que j'allais déposer une plainte contre mon conjoint si il apportait de fausses accusations et tous ceux qu'ils l'avaient fait. Elle a même téléphoné à mon avocat pour s'expliquer, pretextant sa maladie. J'ai du mal à supporter ce genre d'insinuations, d'autant que je n'ai jamais rencontré l'ex de

mon conjoint qui ce permet de me juger en écoutant son fils et l'hatitude irresponsable de ma voisine. Puis-je porter plainte pour diffamations contre celles-ci ?

Merci par avance à tous pour votre réponse.